

Paris, le 30 juin 2021.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNOCAM publie son rapport d'activité 2020

Lors de sa réunion du 30 juin 2021, le Conseil de l'UNOCAM a validé le rapport d'activité 2020 disponible dans son intégralité sur le site : www.unocam.fr

En 2020, l'UNOCAM a poursuivi son activité au service de ses adhérents sur ses missions traditionnelles mais aussi sur de nouveaux chantiers, avec notamment :

- La poursuite du dialogue avec les pouvoirs publics dans un contexte marqué par la crise COVID ;
- Une année conventionnelle dense marquée par la participation à de nombreuses négociations à la suite du Ségur de la santé et aux travaux lancés par la CNAM sur la rénovation des conventions « optique » et « audiologie » qui ont abouti début 2021 ;
- L'amélioration de la lisibilité des garanties de complémentaires santé, un chantier majeur qui a fortement mobilisé l'UNOCAM, les fédérations et les organismes complémentaires santé ;
- La participation active aux travaux et aux délibérations du Comité économique des produits de santé (CEPS) marquée par la renégociation de l'accord-cadre médicament ;
- La poursuite des travaux autour des données de santé, enjeu important pour les organismes complémentaires d'assurance maladie.

Parmi les principales réalisations, l'UNOCAM met en avant dans son rapport :

- ⇒ **la réalisation d'un Baromètre 100% Santé** qui permettra de disposer de données sur la montée en charge de la réforme 100% Santé dans les trois domaines, optique, prothèses dentaires et aides auditives ;
- ⇒ **la publication des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de l'Engagement de 2019 sur la lisibilité des garanties** de complémentaires tenant ainsi la promesse d'un suivi régulier sur la bonne mise en œuvre de ces engagements ;
- ⇒ **la refonte complète des outils pédagogiques mis à la disposition du grand public** sur le système de remboursement des soins (brochure, vidéos, glossaire sur le thème « *Mieux comprendre et bien choisir sa complémentaire santé* »)

L'UNOCAM a enfin été mobilisée sur les travaux concernant le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) dont la révision reste une priorité pour les fédérations et les OCAM et qui renvoie au sujet du développement des rémunérations forfaitaires. Elle a également porté la demande en cours d'instruction par les pouvoirs publics concernant l'accès aux codes de nomenclature en optique et en audiologie, élément essentiel pour les complémentaires dans la mise en œuvre opérationnelle du 100% Santé.

L'UNOCAM :

Créée en 2005, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie est née de la volonté des principales familles de complémentaires santé – FNMF, FFA et CTIP- de travailler plus étroitement ensemble. Aujourd'hui, l'Union est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance maladie et de son financement. Conformément aux textes en vigueur, elle est consultée officiellement sur tout projet de texte et est invitée aux négociations conventionnelles avec les professions de santé aux côtés de l'Assurance maladie obligatoire (UNCAM).

Contact presse : Delphine Benda – 06 76 75 54 39 / delphine.benda@unocam.fr